



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Arrêté DCL/BRGE n° 2023-122 du 10 juillet 2023
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de
la régularité des listes électorales dans la commune de Puteaux

**Le Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu les dispositions du code électoral et notamment l'article L.19,

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu l'instruction du Ministre de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Vu la proposition du maire de Puteaux,

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune et après chaque renouvellement intégral des conseillers municipaux, les membres des commissions de contrôle chargés de statuer sur les recours administratifs préalables et de s'assurer de la régularité des listes électorales,

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture,

.../...

ARRÊTE

Article 1^{er} : les personnes ci-après énumérées sont désignées en qualité de membre de la commission de contrôle de la commune de Puteaux :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu la moyenne d'âge la plus élevée entre les listes ayant obtenu le même nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	
Titulaires		Titulaire		Titulaire	
1	Mme ANDRÉ Sophie	1	M. CANTO Emmanuel	1	M. DUBAIL Vincent
2	M. ROUSSET Alexandre				
3	M. BOUCHINDHOMME Sébastien				

Article 2 : les membres de la commission sont nommés pour une période de trois ans à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3 : la composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Article 4 : le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le maire de la commune de Puteaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Nanterre, le 10 juillet 2023

Le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale adjointe


Sophie GUIROY



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

**Arrêté préfectoral DCL/BRGEA n° 2025-445 en date du 27 octobre 2025
portant modification de l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2023 - 122 en date du 10
juillet 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de
la régularité des listes électorales de la commune de Puteaux**

Le Préfet des Hauts-de-Seine

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu les dispositions du code électoral et notamment l'article L.19 ;

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu le décret en date du 31 octobre 2024 portant nomination de monsieur Alexandre Brugère en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'instruction du Ministre de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2023 - 122 en date du 10 juillet 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales de la commune de Puteaux ;

Vu le courriel en date du 3 octobre 2025 par lequel Monsieur le maire de Puteaux indique la volonté de Monsieur Vincent Dubail de mettre fin à son mandat de conseiller municipal ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune les membres des commissions de contrôle chargés de statuer sur les recours administratifs préalables et de s'assurer de la régularité des listes électorales, et ce pour une nouvelle durée de 3 ans ;

Considérant la nécessité de remplacer **M. Vincent DUBAIL** ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2023 – 122 en date du 10 juillet 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Puteaux est modifié comme suit :

Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	
Titulaire	
3	Mme Bouchra SIRSALANE

Article 2 :

Le reste de l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2023 – 122 en date du 10 juillet 2023 demeure inchangé.

Article 3 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ainsi que monsieur le maire de Clichy-la-Garenne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département des Hauts-de-Seine.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Pascal Gauci